



Dossier de subvention d'investissement Plan Crèche

Dossier à transmettre par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante :
partenaires-afc@caf09.caf.fr

Désignation du promoteur*

Les promoteurs éligibles* (cocher la case correspondante au type de promoteur concerné)

Le promoteur est le financeur du projet d'investissement. Il est constitué en personne morale et s'engage à maintenir la destination sociale du projet soutenu dans les conditions prévues par la convention qui le lie à la Caf. Le promoteur n'est pas nécessairement le gestionnaire de l'équipement.

La Caf conventionne avec un seul promoteur par projet au regard des dépenses éligibles qu'il assume effectivement, les factures faisant foi.

Dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, si cette dernière est facturée, le Piaje peut être versé au partenaire s'en acquittant.

- | | |
|--|--------------------------|
| une collectivité territoriale ou son émanation | ☐ |
| un organisme privé à but non lucratif | ☐ |
| un établissement public | ☐ |
| une administration d'Etat | ☐ |
| une Société Civile Immobilière | ☐ |
| une entreprise commerciale | ☐ |
| Autre | ☐ |

Représentant légal

Identité du porteur du projet	
Statut juridique	
Nom et qualité du gérant	
Adresse du siège social	
Numéro SIRET/SIREN	

Type de structure concernée par le projet	
Etablissement d'accueil du Jeune Enfant bénéficiaire (EAJE) PSU	☐
Micro-crèche ou crèche familiale PAJE	☐
Relais Petite Enfance	☐
Maison d'Assistant Maternel*	☐
Nombre d'assistantes maternelles prévues :	
*(avec avis favorable du Maire ou Président du regroupement de communes en cas de délégation de compétence).	
Identification du référent de la structure	
Nom, Prénom	
Fonction	
Coordonnées (adresse postale, téléphone, courriel)	
Description du projet	
Ces travaux doivent être destinés à : une création de Rpe sans existence préalable d'un local ou par aménagement d'un local existant non affecté préalablement à cet usage ; une création de places nouvelles d'Eaje ou de Mam, sans existence préalable d'un local ou par aménagement d'un local existant non affecté préalablement à cet usage ; une extension d'Eaje ou de Mam existant avec une augmentation d'au moins 10 % de places nouvelles¹ ; une transplantation sur un autre site : - avec une augmentation d'au moins 10 % de places nouvelles par rapport aux places existantes pour les Eaje ou les Mam ; - du Rpe, le cas échéant avec augmentation du nombre d'équivalent temps plein d'animateurs, dans les conditions et proportions précisées infra.	
Le projet présenté correspond à : Une création de RPE ☐ Une création de places nouvelles EAJE ou MAM ☐ Une extension EAJE ou MAM avec augmentation de places nouvelles ☐ Une transplantation de la structure Eaje ou MAM avec augmentation de places nouvelles pour les Eaje ou MAM ou augmentation du nombre d'ETP pour les RPE ☐	

¹ Justifié sur avis ou autorisation du service de la protection maternelle et infantile.

La capacité d'accueil d'une Mam s'entend comme le nombre d'enfants maximum que la Mam peut accueillir en simultané (sans tenir compte des possibilités d'accueil en surnombre), calculé par la somme de la capacité d'accueil de chaque assistant maternel qui la compose et attestée par l'agrément individuel dont il dispose. L'augmentation de capacité s'apprécie au regard de la capacité d'accueil de la Mam précédemment portée à la connaissance de la Caf.

STRUCTURE	
Nom et adresse de la structure concernée par le projet	
Nombre de places existantes :	
Nombre de places nouvelles :	
Présentation du projet (Opportunité du projet, adéquation entre l'offre et la demande, diagnostic des besoins de la population)	

Echéancier prévisionnel du projet	
Date prévisionnelle de commencement des travaux :	
Date prévisionnelle de fin de travaux :	
Date prévisionnelle d'ouverture de la structure :	

Les dossiers de demande de subvention au titre du Piaje font l'objet d'une instruction par les services de la Caf et d'une décision du Conseil d'Administration ou de son instance délégataire.

Plan de financement prévisionnel d'investissement				
DEPENSES (cf liste détaillée en annexe)			RECETTES	
	HT	TTC		
Coûts fonciers et terrain.....			Etat.....	
Gros Œuvre, clos et couverts et grosses réparations telles que définies par l'article 606 du code civil			Conseil Régional	
Aménagements intérieurs			Conseil Départemental....	
Equipements simples et particuliers			EPCI	
Honoraires et frais administratifs (honoraires d'architecte, frais de maîtrise d'œuvre, études, frais de labellisation)			Commune.....	
Autres (aménagements extérieurs, voirie et réseaux divers, assurance de construction)			Caf.....	
			Emprunts	
			Apport personnel	
TOTAL H.T.			TOTAL H.T.	
TOTAL T.T.C.			TOTAL T.T.C.	
Part du gros œuvre dans la dépense totale	%			

ⓘ **Le montant total des devis présentés doit correspondre au montant total des dépenses prévisionnelles ci-dessus.**

* Toutes les dépenses qui relèvent, en comptabilité, de la notion d'investissement sont des dépenses subventionnables. Seules les immobilisations doivent être renseignées dans ce plan de financement définitif (voir annexe 1 « Les six composantes des dépenses subventionnables » en dernière page du dossier).

Le gestionnaire récupère-t-il la TVA ? oui ☐ non ☐

Je, soussigné (e), M _____ en qualité de _____ sollicite une aide financière à la Caf pour un montant de _____ €, dans la limite de 80% du coût du projet, et reconnais avoir pris connaissance des critères d'éligibilité et de financement.

A Le

Cachet et signature,

Le dossier d'investissement doit être obligatoirement déposé complet auprès de la Caf avant le commencement des travaux.

Attestation sur l'honneur

Afin de garantir leur intégrité et de prévenir les fraudes, les bénéficiaires des subventions de la branche signent une attestation de probité et de non-condamnation.

Je soussigné(e) : [Prénom] [Nom]

né(e) le : à

demeurant :

.....
.....

déclare :

- n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer, diriger ou contrôler une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale ;

- n'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'autre sanction en application du titre VI de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ou, dans le régime antérieur à cette loi, en application du titre II de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A....., le

Signature,

[Prénom et nom du déclarant]

.....

Déclaration d'intérêts

La branche Famille s'abstient de subventionner toute entité placée dans une situation qui conduirait à dévoyer l'objet des fonds versés.

Dans ce cadre, la présente déclaration vise à prévenir tout risque de dévoiement de la subvention ou de refacturation abusive.

A cet effet, sont déclarés les liens d'intérêts de toute nature entre le demandeur de la subvention et des tiers qui sont de nature à dévoyer ou paraître dévoyer l'usage de la subvention versée.

La déclaration doit être signée personnellement et chaque page doit être paraphée.

Je soussigné(e) :, **[qualité]**

Reconnais avoir pris connaissance de la demande de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes public ou privé :

- exploitants ultérieurs de la structure financée ;
- entités propriétaires du bâtiment sur lequel elle est implantée.

DECLARATION :

1. Déclaration des liens matériels, directs ou indirects :

Le demandeur est-il lié à l'entité propriétaire des murs ?

☐ OUI

☐ NON

Le demandeur est-il lié au gestionnaire ultérieur de la structure ?

☐ OUI

☐ NON

Dans l'affirmative, veuillez préciser lesquels, notamment les points ci-après :

- les participations financières directes éventuellement détenues dans le capital du propriétaire ou du gestionnaire ;
- L'appartenance à un même groupe de sociétés que le propriétaire ou le gestionnaire ;
- L'existence d'une gestion commune avec le propriétaire ou le gestionnaire, en particulier une participation aux organes dirigeants du propriétaire ou du gestionnaire ;
- L'exercice d'une activité rémunérée ou donnant lieu à gratification pour le compte du propriétaire ou du gestionnaire, ou au sein de la structure dans le cadre d'une Maison d'assistant maternel.

-
-
-
-
-
-

2. Déclaration des liens familiaux :

Le demandeur est-il détenu intégralement ou partiellement par une personne physique entretenant des liens familiaux avec une personne physique qui détient ou gère la personne morale en charge de l'exploitation, ou le propriétaire des murs ?

-
-

Dans le cas d'un projet de Mam :

Le demandeur est-il détenu intégralement ou partiellement par une personne physique entretenant des liens familiaux avec un ou plusieurs professionnels ayant vocation à travailler au sein de l'établissement ?

-
-

3. Autre lien susceptible de présenter un risque de dévoiement de la subvention versée :

-
-

Je soussigné(e)_____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Fait à Le

Signature,

Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande quel que soit le montant des financements sollicités pour valider la prise en compte du dossier. Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure/de l'organisme, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

représentant(e) légal(e)

- certifie que le porteur de projet est régulièrement déclaré ;
- certifie que le porteur de projet est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- certifie que le porteur de projet s'engage à maintenir la destination sociale de l'équipement, pendant une période de 15 ans à compter de la date d'ouverture de l'équipement.
- déclare que le porteur de projet souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-312 du 12 avril relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par l'article 12 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;
- atteste agir dans le respect de la Charte laïcité de la Branche famille avec ses partenaires ;
- demande une subvention de :
 - € auprès de la Caf
 - € auprès de la Msa
 - € auprès de l'Etat
 - € auprès du Conseil Régional
 - € auprès du Conseil Départemental
 - € (autres à préciser)
- précise que ces financements, s'ils sont accordés, devront être versés au compte bancaire du gestionnaire (*joindre obligatoirement un RIB*) :

Fait à Le

Signature,

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom et prénom) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Demeurant : _____

déclare que le local implanté à l'adresse [Adresse complète du local]

et pour l'aménagement duquel je sollicite l'aide de la Caf n'a jamais été occupé depuis sa construction le _____ [Date de construction] ;

Je soussigné(e), _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

[Lieu de signature] [Date de signature].

A _____, _____

[signez ici]

[Prénom et nom du déclarant]

Liste des pièces justificatives à transmettre à la CAF

Organisme privé à but non lucratif - Association

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la convention
Existence légale	- Récépissé de déclaration en Préfecture ou dernier récépissé de mise à jour
	- Numéro SIREN et SIRET (établissement)
	- Attestation de vigilance Urssaf valide de moins de 6 mois
Vocation	- Statuts datés et signés en cours de validité.
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide
Capacité du contractant	- Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau de moins de 12 mois
Pérennité	- Compte de résultat et bilan disponible (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)
Prévention de l'enrichissement sans cause	- Attestation sur l'honneur de probité datée et signée - Déclaration d'intérêts datée et signée - En cas d'existence d'intérêts : Attestation établie par notaire ou agent immobilier indiquant que le niveau de loyer pratiqué sur le local est conforme au prix du marché pour un bien comparable, ou que le prix de cession du terrain ou du local au promoteur par une personne morale ou physique entretenant un lien d'intérêt avec le promoteur est conforme au prix du marché pour un bien comparable.

Collectivités territoriales – Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) – autre établissement public – Administration d'Etat

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la convention
Existence légale	- Arrêté préfectoral portant création d'une commune nouvelle
	- Numéro SIREN / SIRET
	- Attestation de vigilance Urssaf valide de moins de 6 mois (pour les personnels vacataires)
Vocation	- Statuts en cours de validité pour les établissements publics de coopération intercommunale datés et signés (détaillant les champs de compétence)
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide

Société Civile Immobilière - Entreprise commerciale

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la convention
Existence légale	- Extrait Registre national des entreprises RNE datant de moins de 3 mois
	- Numéro SIREN /SIRET
	- Attestation de vigilance Urssaf valide de moins de 6 mois
Vocation	- Statuts datés et signés en cours de validité.
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide
Pérennité	- Compte de résultat et bilan disponible (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)
Prévention de l'enrichissement sans cause	- Attestation sur l'honneur de probité datée et signée - Déclaration d'intérêts datée et signée - En cas d'existence d'intérêts : Attestation établie par notaire ou agent immobilier indiquant que le niveau de loyer pratiqué sur le local est conforme au prix du marché pour un bien comparable, ou que le prix de cession du terrain ou du local au promoteur par une personne morale ou physique entretenant un lien d'intérêt avec le promoteur est conforme au prix du marché pour un bien comparable.

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la convention
Eléments relatifs à l'opération	- Descriptif de l'opération indiquant, notamment les motifs, le lieu d'implantation et son opportunité géographique
Eléments relatifs à la structure financée	- Justificatif relatif aux conditions d'occupation du terrain d'implantation et/ou conditions d'occupation des locaux (photocopie du titre d'occupation du terrain ou des locaux, certificat de propriété...)
	- Copie de la police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande d'aide financière
	- Budget prévisionnel de la première année de fonctionnement de la structure financée après réalisation de l'opération. Nombre d'actes prévisionnels de la première année de fonctionnement suivant la réalisation de l'opération
Modalités de financement du projet	- Plan de financement prévisionnel, signé de la personne habilitée, détaillant : d'une part, le coût de l'opération (toutes taxes comprises) et d'autre part, les financements obtenus ou sollicités.
	- Tout document attestant du coût prévisionnel de l'opération (devis, avant-projet sommaire...)

Les six composantes des dépenses subventionnables

La liste ci-dessous des éléments constitutifs du budget prévisionnel permet de répartir les coûts.

1/ Foncier : Achat de terrain, achat d'immeuble, frais de notaires rattachés aux biens relevant de l'opération d'investissement.			
2/ Gros œuvre : Construction, Extension, Fondations spéciales, Terrassement, Voierie et réseaux divers (VRD) : branchements eaux, électricité, gaz, téléphone Ravalement, Etanchéité, Aire de stationnement, Dallages, Démolition, Couverture, Charpente, Menuiseries extérieures, Volets, Energie : photovoltaïque, domotique, récupérateur d'eau,			
3/ Aménagement intérieur : Menuiseries intérieures, Cloisons, Doublages, Revêtements de sol, Carrelages/faiences, Peintures, Electricité, Plomberie, Chauffage, Ventilation, Climatisation, Serrurerie, Téléphonie, Sécurité incendie, Signalisation, Ascenseurs, Baie informatique,			
4/ Equipement simple et particulier : Mobiliers : cuisine, bureau, dortoir, locaux annexes (type stockage, entretien), Petits matériels : vaisselle, informatisation, Puériculture : poussettes, tables à langer, Pédagogie : livres, jouets, jeux d'intérieurs et d'extérieurs			
5/ Honoraires et Frais administratifs : Maîtrise d'œuvre (architecte ou cabinet d'experts), aide à maîtrise d'ouvrage, géomètre, mission Csps (sécurité), bureau de contrôle, études, études de sol, frais bancaires, toutes assurances, frais de labellisation.			
6/ Autres : Aménagements extérieurs : jardins, clôtures, sols extérieurs Marketing : Communication, Presse, Publication			